



Prendre mon fils pour les vacances

Par **laboux**, le **14/06/2008** à **23:02**

bonjour,

Je me suis séparé avec mon amie, on a eut un enfant ensemble, on s'est arrangé à l'amiable je lui ai laissé le logement et la garde de mon fils.

Au début ça allait très bien je voyais mon fils régulièrement mais j'ai dû déménager dans le sud et cela fait un an que j'ai pas vu mon fils.

Je lui ai téléphoné et écrit, je devais l'avoir pour le mois de juillet et depuis un mois plus de nouvelle, j'essaie de téléphoner et mon ex m'envoie des textos comme quoi mon fils ne veut plus me parler, et vu qu'il ne veut pas venir avec moi pour les vacances elle veut pas que je vienne le chercher

Est-ce que j'ai un recours pour avoir mon fils ????

On est jamais passé devant le juge vu que l'on s'était arrangé, j'ai reconnu mon fils.

merci

Par **caromaiwen**, le **14/06/2008** à **23:14**

vous devez saisir le juge des affaires familiales qui statuera sur le droit de visite et d'hébergement ainsi que la pension alimentaire.

Par **laboux**, le **15/06/2008** à **10:00**

mais financièrement là je peux pas je commence à remonter la tête après quelques difficultés

Par **caromaiwen**, le **15/06/2008** à **10:35**

Si vous n'etes pas marie vous n'avez pas besoin d'avoir un avocat vous pouvez saisir le jaf vous meme